

DEMANDE DE SUBVENTION

EN VUE DE PROMOUVOIR LES SURFACES VERTES

DEVANT LES IMMEUBLES EXISTANTS

AVIS ET INFORMATIONS IMPORTANTS

La demande de subvention doit impérativement être introduite avant le début des travaux auprès de l'administration communale, qui décide quant au rejet ou à l'octroi de l'allocation. Un représentant de l'administration communale se rendra sur place pour prendre des photos de la situation de départ. L'accord préalable sera communiqué au demandeur dans un délai de 30 jours à partir de la réception de la demande. Le demandeur informera l'administration communale de l'achèvement des travaux afin qu'un constat de fin de travaux soit établi, au plus tard 12 mois après la date de l'accord préalable.

La subvention communale n'est allouée que si au moins une surface de 3m² est réaménagée en surface verte.

**DEMANDE
À RENVOYER**

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage
demande.subside@dippach.lu

**À REMETTRE
AU PLUS TARD**

avant le début des travaux

Nom

Rue / N°

Prénom

Code postal

Téléphone

Localité

Email

Compte bancaire
IBAN

LU

Titulaire du
compte bancaire

INFORMATIONS SUR LA SURFACE RÉAMÉNAGÉE

Le demandeur agissant en tant que :

Propriétaire

Représentant mandaté de la copropriété de l'immeuble «
comprenant ménage(s) (*joindre le certificat de mandat*)

»

demande une subvention en vue du réaménagement d'une surface verte devant un immeuble existant (surface minimale de 3m²).

Surface réaménagée prévue : m²

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

AVANT LES TRAVAUX

- Un descriptif du réaménagement prévu, indiquant la surface à réaménager en surface verte
- Une photo de la situation de départ

APRÈS LES TRAVAUX

- Une photo de la situation finale
- Une copie des factures
- Un relevé d'identité bancaire de la personne bénéficiant de la subvention (RIB)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ / DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente le (la) soussigné(e) déclare que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux. Il (elle) accepte en outre à se conformer à toutes les dispositions retenues dans le règlement du 22 juillet 2024 et déclare son accord au traitement des données à caractère personnel selon le règlement général sur la protection des données.

En outre, le (la) soussigné(e) déclare sur l'honneur que les subventions totales obtenues pour l'investissement en question ne dépassent pas le total des frais d'investissement et de déclarer toute subvention engagée à côté de la subvention communale.

Date et lieu

Signature du demandeur

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

Date d'entrée

Subvention

Accordée

Montant :

€

Refusée

Motif :

Article
budgétaire